

Réunion du 26 Février 2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 26 février à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-DE-BARREZ, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance publique, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Pierre IGNACE, Maire.

Présents : Mmes Josette SERRES, Lucette FONTANGE, Monique BARON, Dominique DUMAS, Anais FROMENT, Marcelle MAYONADE, Julie DORLET-PELLETIER, Martine SAINT-PAUL, Fannie TUAILLON MM. Bernard DUBEDAT, Yannick DELMAS, Guy LAFORTUNE, Pierre ROMIEU

Membre absente et excusée : Madame Martine SAINT-PAUL

Mme Lucette FONTANGE est élue secrétaire de séance.

SEANCE A HUIS CLOS

Compte tenu des mesures sanitaires mises en place pour lutter contre la COVID-19,

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal, de se prononcer sur le déroulement de la séance à huis clos.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le huis clos, à l'unanimité.

Approbation des derniers comptes-rendus du 14 et 22 janvier 2021 à l'unanimité

Modification de l'ordre du jour : ajout d'une délibération : mise à disposition de l'animatrice culturelle de la Communauté de Communes Aubrac, Carladez et Viadène

Approbation de l'ordre du jour modifiée : Unanimité

Intervention de Monsieur Rémy LAURENS (Chargé de mission Urbanisme/Habitat à la Communauté de Communes Aubrac, Carladez et Viadène) concernant le PLUi

Monsieur Didier CAYLA (Vice-Président en charge de l'Urbanisme/Habitat) excusé

Suite à la nouvelle Communauté de Communes, au 01/01/2017, transfert automatique de la compétence urbanisme.

Le futur document d'urbanisme PLUi est un projet de territoire.

Pour Mur-de-Barrez, le PLU reste valable jusqu'à l'approbation du PLUi.

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable est au cœur du PLUi.

Axes stratégiques :

- Axe 1 : Révéler la CCACV comme territoire de vie pour tous
- Axe 2 : Affirmer un cadre de vie de haute qualité paysagère et environnementale
- Axe 3 : Asseoir une éco de marque qui sert le territoire

PLUi valable jusqu'en 2030.

Zonage pour début 2022.

Projet de zonage sept 2021 suite à l'élaboration des carnets communaux par chaque commune.

- En parallèle, lancement d'une Opération d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) par la CCACV.

Durée 5 ans, frais d'ingénierie pris en compte par la CCACV, mise en place de permanences.

Quid sur la taxe sur les logements vacants ?

DELIBERATIONS

1- Délibération sur la mise à disposition gratuite de locaux pour les Restaurants du Cœur – les Relais du Coeur

Suite au rapport de l'échange entre les 6 communes du Carladez, l'Association Trait d'Union, la Croix-Rouge, l'ADMR, la Grande Famille, il a été voté, à l'unanimité, de mettre à disposition à titre gratuit l'appartement au rez-de-chaussée de la Maison du Randonneur (7 Rue du Carladez). Une convention de mise à disposition gratuite de locaux entre les Restaurants du Cœur – les Relais du Cœur et la Commune de Mur-de-Barrez sera établie entre les 2 parties.

La mise à disposition de ce local permettra la distribution de nourriture et l'accueil des personnes dans le besoin à partir du 1^{er} avril 2021.

2 - Mise à disposition de l'animatrice culturelle de la Communauté de Communes Aubrac, Carladez et Viadène, Nadine VIGNOLO

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander à la Communauté de Communes Aubrac, Carladez et Viadène une mise à disposition de Nadine VIGNOLO, Animatrice Culturelle pour l'amélioration du Sentier de l'Imaginaire de Mur-de-Barrez. La Communauté de Communes facturera à la Commune de Mur-de-Barrez les frais de son intervention.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition. Une convention de mise à disposition entre la Communauté de Communes Aubrac, Carladez et Viadène et la Commune de Mur-de-Barrez sera établie entre les parties fixant les modalités sur la période et le tarif de ses prestations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette mise à disposition.

QUESTIONS DIVERSES

Terrains « GERAUDIE » : la commune a été informé du décès de Monsieur Geraudie Daniel qui laisse une héritière. La commune se doit d'envisager un projet sur ces terrains et va se rapprocher de l'Etablissement Public Foncier.

Point sur la Maison KASPERS: accompagner d'Aveyron Ingénierie les dossiers et les plans de financement vont être présentés à la Préfecture, au Département, à la Communauté de Communes Aubrac, Carladez et Viadène...

Réflexion sur la Maison du Randonneur : suite à la demande de l'Association de Trait d'Union pour l'occupation du sous-sol, une étude va être faite sur l'ensemble du bâtiment. La part de cette étude sera portée par l'Association pour sa partie.

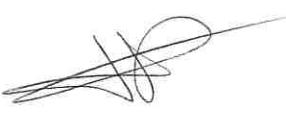
Ecole : réflexion menée à l'échelle du territoire

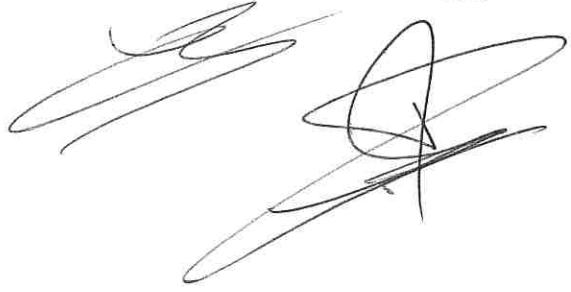
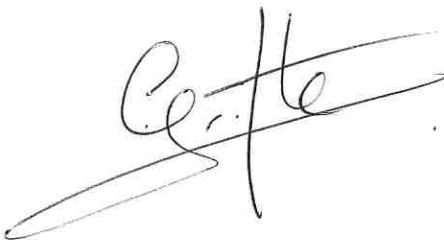
Prochains CM: le 19 mars 2021 et le 9 avril 2021 à 20h

Informations: livraison de la voiture KANGOO électrique, les travaux de l'aire CAMPING CAR PARK ont démarré ce jour, projet de convention avec la Préfecture pour « Petites Villes de Demain »

Séance close à 23h30

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

